



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES



## CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL EST CONVOQUE LE :

**JEUDI 28 JUN 2018 à 19h00**

**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MAIRIE**

Fait en Mairie,  
Le 22 juin 2018

Le Maire,



Sylvain BERRIOS

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mai 2018

### ADMINISTRATION GENERALE

3. Communication du rapport d'activité 2017 des services municipaux
4. Délégation de service public pour le stationnement payant sur voirie et hors voirie - Autorisation de signature de la convention
5. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signature de la Convention relative à la Mise en oeuvre du forfait post stationnement avec l'ANTAI
6. Convention de mandat entre la Ville de Saint Maur et la société Indigo Infra
7. Fixation de la redevance de stationnement payant sur voirie et des tarifs en parcs de stationnement
8. Clôture de la régie parcs de stationnement souterrains
9. Bilan 2017 de la formation des élus
10. Communication du rapport 2018 des représentants du Conseil municipal auprès de la SIEM - Année 2017
11. Conventions d'installation, gestion, entretien et remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les bâtiments communaux

### FINANCES COMMUNALES

12. Compte de gestion du Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2017 - Avis du Conseil Municipal
13. Compte administratif de l'exercice 2017 Budget principal et budgets annexes

14. Contrat financier entre la commune de Saint-Maur-des-Fossés et l'Etat résultant du dispositif "CAHORS" (en attente)
15. Institution de la taxe de séjour
16. Revalorisation de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE)
17. Attribution des subventions aux associations sur le budget de la ville (exercice 2018)
18. Adaptation des tarifs de salles municipales aux nouveaux espaces mis à disposition
19. Approbation de la convention de reversement de la TEOM à l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois au titre de l'exercice budgétaire 2018

### FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

20. Mise à disposition d'agents territoriaux auprès de l'Etablissement public à caractère industriel et commercial (E.P.I.C.) Théâtre et cinémas de Saint-Maur
21. Convention de mise à disposition d'agents territoriaux de la ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès de L'EPT PARISESTMARNE&BOIS pour la compétence politique de la ville
22. Modification du tableau des effectifs du personnel territorial
23. Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire du Centre Interdépartemental de Gestion petite couronne
24. Transfert de personnel entre la commune de Saint-Maur-des-Fossés et l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois
25. Règlement et plan de formation des agents de la commune de Saint Maur des Fossés et du CCAS

## **ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE**

26. Avis dans le cadre de la consultation publique sur la demande d'enregistrement présentée par SEFI INTRAFOR en vue d'exploiter une installation classée pour les travaux du métro Grand Paris Express (fondations de la gare de Saint-Maur-Créteil)
27. Avis dans le cadre de l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par AÉROPORTS DE PARIS pour le rejet des eaux pluviales de la plateforme de Roissy
28. Demande au gestionnaire de réseau de respecter le droit individuel au refus d'installation d'un compteur LINKY

## **URBANISME - AMENAGEMENT**

29. Déploiement d'un service public de location de bicyclette à assistance électrique en longue durée par Ile-de-France Mobilités
30. Autorisation donnée au maire de déposer un permis de construire modificatif pour le centre sportif Gilbert Noël

## **DOMAINES**

31. Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 au bail conclu le 17 janvier 2014 pour le local en rez-de-chaussée de 50 m<sup>2</sup> sis 41, rue des Remises à Saint-Maur-des-Fossés
32. Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 au bail conclu le 29 juillet 2016 pour le local de 35 m<sup>2</sup> situé au 1er étage de l'immeuble sis 41, rue des Remises à Saint-Maur-des-Fossés
33. Prorogation de la date de désaffectation de la propriété communale située 6, place des Marronniers à Saint-Maur-des-Fossés
34. Prorogation de la date de désaffectation de la propriété communale située 15, avenue des Fusillés de Châteaubriant à Saint-Maur-des-Fossés
35. Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Commune pour 2017

## **FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS**

36. Attribution de subventions relatives à l'opération "Coup de pouce" et à la "bourse aux permis"
37. Attribution de subventions aux associations sportives

## **ENSEIGNEMENT**

38. Participation financière de la Ville aux centres et camps de vacances organisés par les oeuvres privées saint-mauriennes pour l'année 2018
39. Approbation du règlement et du tarif des cours pour adultes

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

40. Convention à passer pour l'installation, l'entretien et l'exploitation d'un service de consignes partagées

41. Convention relative à l'organisation du Saint Maur Foodtrucks Festival II les 21, 22 et 23 septembre 2018

## **AFFAIRES CULTURELLES**

42. Réactualisation des tarifs et des modalités de mise à disposition des salles culturelles
43. Clôture du cinéma Le Lido
44. Conseil d'administration de l'EPIC "théâtre et cinémas de Saint-Maur" - Désignation de trois membres supplémentaires
45. Convention conclue entre la ville de Saint-Maur et l'EPIC "Théâtre et cinémas de Saint-Maur" relative au transfert de l'activité du cinéma Le Lido
46. Approbation de la convention de donation du "Fonds de dotation Grav'x" au musée de Saint-Maur
47. Convention relative à l'organisation d'une classe à horaires aménagés théâtre entre la ville de Saint-Maur pour son conservatoire à rayonnement régional et le collège Ronsard

## **MARCHES PUBLICS**

48. Approbation d'une convention provisoire avec l'UCPA SPORT LOISIRS - Exploitation du centre hippique municipal
49. Appel d'offres ouvert relatif à la Fourniture de pain bio pour la restauration municipale
50. Marché public de régie publicitaire pour le magazine municipal et ses suppléments, brochures et guide officiel de la Ville
51. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture d'articles et équipement de sport Lots 1 à 4
52. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de distributeurs et de sachets pour déjections canines
53. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture d'articles en papier à usage ménager
54. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de denrées alimentaires
55. Appel d'offres ouvert relatif aux extensions, à la maintenance et au dépannage des moyens de secours et systèmes anti effraction des bâtiments communaux lots 1 à 4
56. Appel d'offres ouvert relatif à l'entretien et la réparation de véhicules, engins et équipements Lots 1 à 13
57. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de pièces et d'accessoires pour véhicules, engins et équipements
58. Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de rénovation à l'école élémentaire Michelet

59. Appel d'offres ouvert relatif aux fournitures administratives et scolaires, et de loisirs pédagogiques et créatifs Lots 1 et 2
60. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de papier photocopie et reprographie
61. Avenant n°1 au marché de maintenance préventive et curative du gros matériel de restauration
62. Avenant n° 2 au marché de prestations d'entretien du patrimoine arboré - lot 1
63. Avenant n°3 au marché relatif aux travaux d'Aménagement des quais de la Promenade de La Pie
64. Avenant n°5 relatif au marché de conception-réalisation pour la reconstruction du centre sportif Gilbert Noël
65. Avenant n°1 relatif au marché de fourniture, pose et maintenance d'ouvrages en bois

#### **COMMUNICATIONS**

66. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)
67. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

